
La pauvreté en Europe : où en est l'Allemagne ?

Christoph Schröder

Mai 2013

Comité d'études des relations franco-allemandes



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

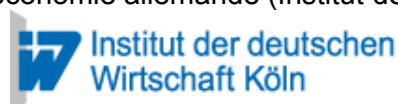
Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que la responsabilité de l'auteur.*

Cette note est la version française d'une étude publiée en allemand en mars 2013 par l'Institut de l'économie allemande (Institut der deutschen Wirtschaft).



Les activités de recherche, de secrétariat de rédaction et de publication du Cerfa bénéficient du soutien de la Direction de la prospective du ministère des Affaires étrangères et du Frankreich-Referat de l'Auswärtiges Amt.



Directeurs de collection : Yann-Sven Rittelmeyer, Hans Stark

ISBN : 978-2-36567-167-5

© Ifri – 2013 – Tous droits réservés

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : accueil@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tél. : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Avant-propos

Cette Note du Cerfa 101b sur « La pauvreté en Europe » rédigée par Christoph Schröder vient en complément de la Note du Cerfa 101a rédigée par Brigitte Lestrade, intitulée « [Entre réussite économique et précarité sociale : l'Allemagne dix ans après les lois Hartz](#) »¹.

Elle a pour objet de clarifier les débats sur la pauvreté en expliquant les critères adoptés et les statistiques retenues. Elle permet aussi d'offrir un panorama plus large en situant l'Allemagne par rapport aux autres Etats européens.

Ces derniers mois, de nombreuses études et rapports sont venus nourrir un débat animé sur la pauvreté en Allemagne. Des études réalisées par la *Bundesbank*² et par la Banque centrale européenne³ ont notamment provoqué de vives discussions en relevant la faiblesse du patrimoine des Allemands par rapport aux citoyens des autres Etats européens, suscitant dans le même temps des critiques sur les méthodes et les critères employés.

L'étude présentée ici a été réalisée par l'*Institut der deutschen Wirtschaft* de Cologne⁴. Elle n'est pas destinée à synthétiser ni à trancher les débats sur la pauvreté, mais offre un éclairage différencié en s'appuyant sur plusieurs approches.

L'équipe du Cerfa

1 Cette note est accessible en ligne gratuitement sur le site de l'Ifri : http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=7684&id_provenance=97.

2 Bundesbank, Press notice, 21/03/2013 : http://www.bundesbank.de/Redaktion/EN/Pressemitteilungen/BBK/2013/2013_03_21_phf.html.

3 Banque centrale européenne, « The eurosystem household finance and consumption survey », Results from the first wave, Statistics Paper Series, n°2, April 2013, <http://www.ecb.int/pub/pdf/other/ecbsp2en.pdf?0696a13c1992dcabc79eebed533574f2>.

4 Elle a été précédemment publiée en allemand par cet institut sous le titre « Armut in Europa » (Mars 2013) et est également disponible en ligne : <http://www.iwkoeln.de/de/studien/iw-trends/beitrag/christoph-schroeder-armut-in-europa-108353>.

Auteur

Christoph Schröder est chercheur à l'Institut de l'économie allemande (*Institut der deutschen Wirtschaft*) de Cologne depuis 1989. Auparavant, il a fait des études de statistiques à la *Technische Universität* de Dortmund et à l'université de Sheffield.

Il est spécialiste des coûts du travail, du temps de travail et de la redistribution des revenus. Il publie régulièrement des analyses sur ces différents thèmes.

Résumé

Avec les diverses crises qui touchent les Etats européens depuis plusieurs années, la question de la pauvreté se trouve au cœur des discussions. Malgré sa bonne santé économique, l'Allemagne n'échappe pas à cette tendance, notamment au travers des débats qu'engendrent toujours les lois Hartz, conçues il y a maintenant 10 ans.

Cette analyse compare les taux de pauvreté dans les différents Etats européens en combinant différentes approches. Elle démontre qu'en Europe, ce sont la Suède, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, l'Autriche qui présentent les taux de pauvreté les plus faibles. Les pays les plus touchés sont la Lettonie, la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie. La quasi-totalité des modes de calcul employés font apparaître une forte corrélation entre la pauvreté et le niveau de revenu.

Tous les indicateurs désignent les personnes seules et les personnes issues de l'immigration, mais surtout les familles monoparentales et les chômeurs comme les groupes les plus en difficulté. La pauvreté persistante ou la privation matérielle sont particulièrement liées à la situation sur le marché du travail.

La plupart des indicateurs de pauvreté classent l'Allemagne dans le milieu de la première moitié du tableau. Ce n'est qu'en termes de pauvreté persistante que la République fédérale obtient des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE-15⁵.

⁵ UE-15 permet de désigner les anciens Etats membres, c'est-à-dire ceux faisant parti de l'Union jusqu'au grand élargissement de 2004 et 2007.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| Définition de la pauvreté | 5 |
| Pauvreté et exclusion..... | 6 |
| LES DIFFERENTES MESURES DE LA PAUVRETE..... | 9 |
| La pauvreté monétaire relative | 9 |
| La pauvreté monétaire subjective et le niveau de revenu | 11 |
| La privation matérielle..... | 13 |
| Les difficultés financières..... | 15 |
| APPROCHE SYNTHETIQUE..... | 16 |
| LA PAUVRETE PERSISTANTE..... | 19 |
| OBSERVATIONS SOCIO-ECONOMIQUES..... | 22 |
| POLITIQUES ECONOMIQUES ENVISAGEABLES | 26 |
| BIBLIOGRAPHIE | 27 |

Introduction

Définition de la pauvreté

Dans sa stratégie pour « une croissance intelligente, durable et inclusive », établie en 2011, la Commission européenne mentionne explicitement la lutte contre la pauvreté. L'un des cinq grands objectifs pour 2020 est la diminution d'au moins 20 millions, par rapport à 2008, du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale, soit une réduction d'environ un sixième. Outre cet objectif commun à toute l'Union européenne (UE), chaque pays membre a défini des objectifs nationaux, parfois en fonction d'indicateurs différents. L'Allemagne entend par exemple réduire le chômage de longue durée (Commission européenne, 2012). Dans la mesure où des objectifs chiffrés ont été clairement fixés, on peut se demander si l'UE évalue de manière adéquate la pauvreté ainsi que le risque de pauvreté et si l'ampleur de la pauvreté est comparable d'un pays à l'autre.

La Commission européenne mesure traditionnellement la pauvreté grâce à une série d'indicateurs appelée « indicateurs de Laeken ». Parmi ceux-ci on compte des indicateurs mesurant la pauvreté monétaire relative, quelques indicateurs relatifs au marché du travail, avec une attention particulière portée au chômage de longue durée, ainsi que des indicateurs se rapportant à la santé et à l'éducation (Commission européenne, 2003). La pauvreté monétaire relative occupe traditionnellement une place prépondérante. La Commission européenne désigne une personne en situation de pauvreté monétaire relative comme étant en risque de pauvreté, et la désigne par l'acronyme AROP (« at risk of poverty »). Un tel cas de figure se rencontre lorsque le revenu d'un individu est inférieur à 60 % du revenu médian équivalent.

Un nouvel indicateur, de plus en plus employé, vient élargir ce concept de risque de pauvreté. La Commission européenne parle en effet de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, ou AROPE (« at risk of poverty or social exclusion »). Cet indicateur tient compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté. Une personne est considérée comme menacée de pauvreté dès lors qu'elle remplit au moins une des trois conditions suivantes :

- La personne est en situation de pauvreté monétaire relative.
- Le ménage ne peut satisfaire, pour des raisons financières, une série de besoins élémentaires et souffre par conséquent de privation matérielle aiguë.
- Bien que le ménage compte des personnes en âge de travailler, ces dernières ne travaillent dans l'ensemble que très peu voire ne travaillent pas.

Pauvreté et exclusion

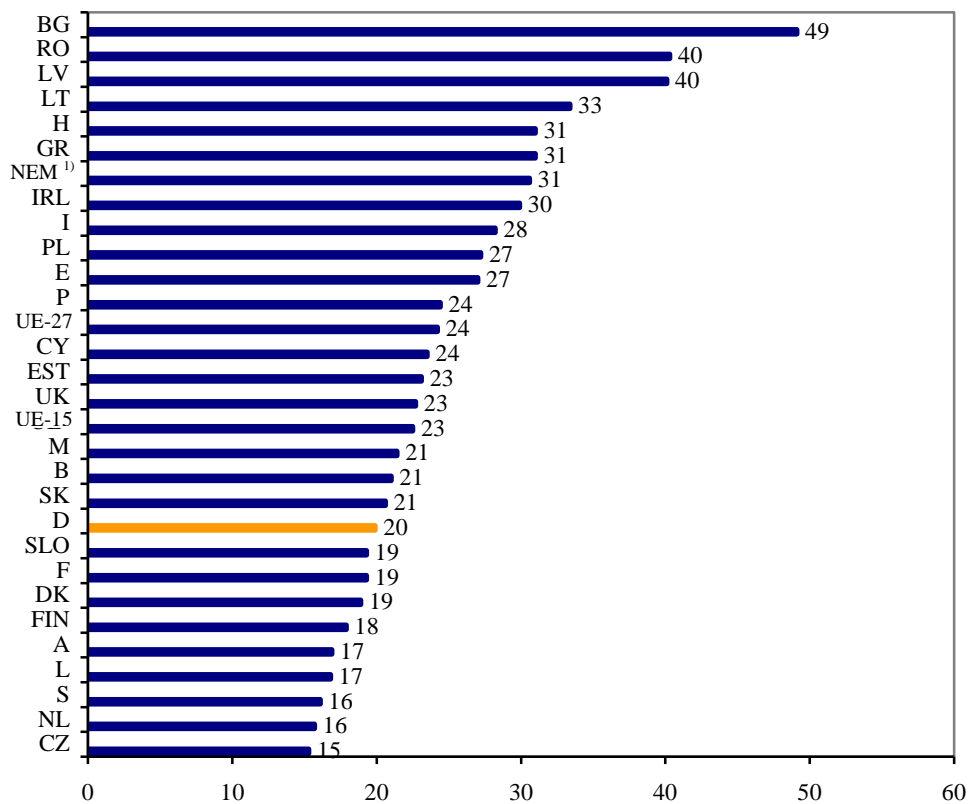
Les données requises sont collectées chaque année dans le cadre des EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*, Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie). Dans la mesure où, selon la définition de l'UE, une personne se trouve en risque de pauvreté ou d'exclusion dès lors qu'est rempli un des trois critères identifiés ci-dessus, les taux AROPE sont sensiblement supérieurs aux taux de pauvreté monétaire relative. Presque un quart des habitants de l'UE apparaissent ainsi comme menacés de pauvreté ou d'exclusion. En Allemagne, ce chiffre est d'un cinquième, ce qui place la République fédérale dans la moyenne de la première moitié du classement européen (voir graphique 1). C'est en République tchèque, suivie des Pays-Bas, des pays scandinaves, du Luxembourg et de l'Autriche, que les taux AROPE sont les plus bas. Dans ces pays, seul un sixième des habitants sont menacés de pauvreté ou d'exclusion. La situation est bien différente dans plusieurs des nouveaux États membres de même qu'en Grèce où, selon la définition de l'UE, entre la moitié et le tiers des habitants sont menacés. C'est en Roumanie et en Bulgarie, qui sont aussi les pays de l'UE où le niveau de prospérité est le plus bas, que les taux AROPE sont les plus élevés.

Cet indicateur européen est-il pertinent ? Il apparaît certes judicieux de ne pas prendre en compte uniquement le revenu (mesure indirecte de la pauvreté) mais également des éléments décrivant directement le niveau de vie. Il est en outre intéressant d'intégrer à l'analyse l'intensité de travail des ménages. En effet, être en situation de chômage signifie aussi ne pas participer pleinement à la vie de la société et constitue un facteur important de risque de pauvreté. Pour autant, on peut se demander si juxtaposer les trois composantes que sont la pauvreté monétaire, la privation et une intensité de travail faible permet réellement d'identifier les personnes menacées de pauvreté. Une personne qualifiée qui se trouve en recherche d'emploi suite à la fermeture de son entreprise est vraisemblablement moins menacée de pauvreté qu'une personne peu qualifiée dont le revenu se situe juste au-dessus du seuil de

pauvreté monétaire relative et qui aurait, en cas de perte de son emploi, plus de difficultés à en retrouver un. Une personne sans emploi disposant de ressources financières assurées n'est a priori pas non plus menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale. En revanche, une famille au sein de laquelle un des parents travaille à temps complet tandis que l'autre est sans emploi peut présenter un risque latent de pauvreté. En effet, en cas de séparation, le conjoint sans emploi aurait plus de difficultés à disposer d'un revenu suffisant.

Graphique 1 Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Europe

Part de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE)
en 2010/2011 (en %)



¹⁾ Nouveaux États membres (UE hors UE-15)

Sources : Eurostat, Institut der deutschen Wirtschaft Köln

Il est généralement pertinent d'opter pour une approche multidimensionnelle, en particulier lorsqu'il s'agit non plus de risque de pauvreté mais de pauvreté proprement dite. Selon la définition officielle de la pauvreté retenue par l'UE, « on entend par personnes pauvres les individus, les familles et les groupes de personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel ils vivent » (Conseil des Communautés

européennes, 1985). Cette définition signifie qu'une personne ne pourra être considérée comme pauvre que si elle manque de ressources (financières) et ne peut, en conséquence, atteindre un niveau de vie suffisant. Il est tout à fait pertinent de combiner ces deux aspects : si l'on ne prend en compte que la privation, une personne sera décrite comme pauvre alors même qu'elle dispose d'un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins mais qu'elle le dépense pour acquérir des biens qui ne relèvent pas des besoins élémentaires, comme par exemple des loisirs coûteux. Réciproquement, un revenu relativement faible peut permettre d'assurer un niveau de vie suffisant. C'est le cas lorsque le ménage dispose de bons réseaux, gère bien son revenu, peut puiser dans un patrimoine ou ne connaît que des baisses de revenu temporaires. La définition AROPE de l'UE transforme le « et » unissant pauvreté monétaire et privation en un « ou » et dilue encore le concept en y ajoutant l'intensité de travail.

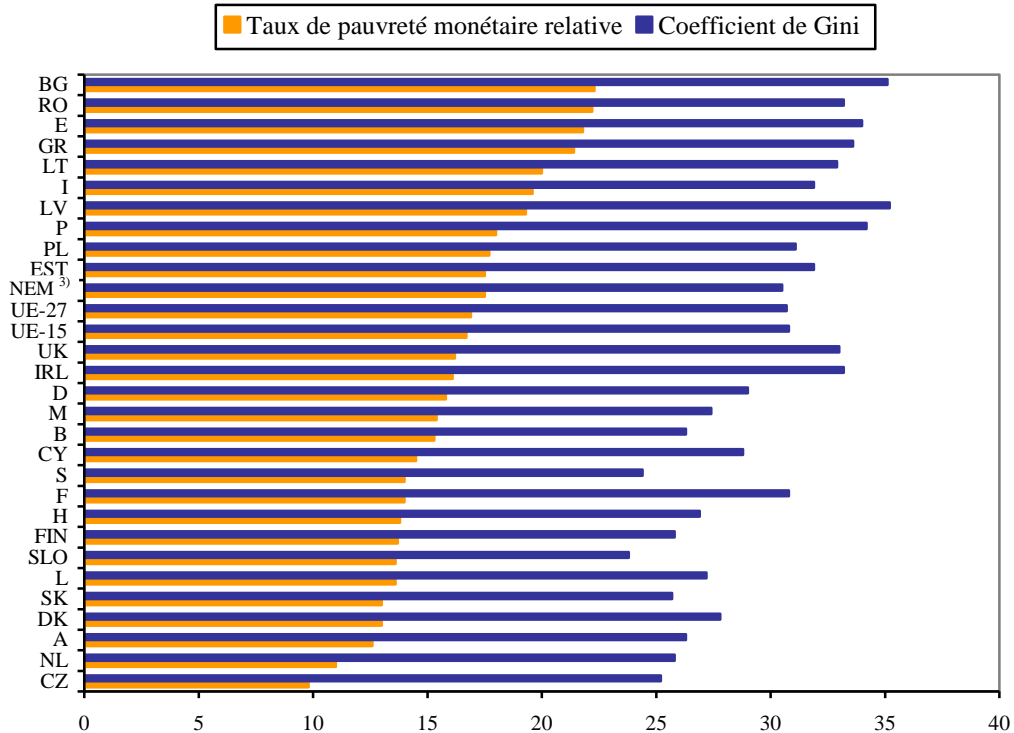
Les différentes mesures de la pauvreté

La pauvreté monétaire relative

Nous allons maintenant examiner les résultats de chaque État en utilisant différents indicateurs de pauvreté et tenter de distinguer des corrélations. La comparaison en termes de pauvreté monétaire relative est la plus répandue. Elle se base sur le revenu équivalent net : il s'agit d'un revenu calculé par individu en divisant le revenu du foyer en fonction de la composition du ménage. Il est supposé que les membres du ménage mettent en commun leurs revenus et partagent le total à parts égales. Les économies permises par la vie en commun sont prises en compte en supposant des besoins par individu moins élevés dans les ménages de grande taille que dans les ménages composés d'une personne seule. Tout individu dont le revenu ainsi calculé est inférieur à 60 % du revenu médian est considéré comme monétairement pauvre. Ce seuil unique relève d'une convention et peut être plus ou moins pertinent en fonction des pays ainsi que des années (Volkert et al., 2003). La pauvreté monétaire relative apparaît ainsi comme un indicateur d'inégalité spécifique, qui se concentre sur la fraction de la population ayant les revenus les plus faibles. Elle est donc étroitement corrélée au coefficient de Gini (voir graphique 2), une valeur couramment utilisée pour faire apparaître les inégalités de revenus ou la concentration des revenus. Le coefficient de Gini est de 0 lorsque toutes les personnes considérées disposent d'un revenu identique et de 1 lorsque tous les revenus sont concentrés entre les mains d'une seule personne.

Graphique 2 Pauvreté monétaire relative et inégalités de revenu

Part de la population souffrant de pauvreté monétaire¹⁾ (en %) et coefficient de Gini²⁾ en 2010



¹⁾ Pauvreté monétaire relative : revenu inférieur à 60 % du revenu médian équivalent

²⁾ Coefficients de Gini convertis sur une échelle de 1 à 100

³⁾ Nouveaux États membres (UE hors UE-15)

Sources : Eurostat, Institut der deutschen Wirtschaft Köln

La République tchèque, qui est le pays de l'UE présentant le plus faible taux AROPE, est également le moins touché par la pauvreté monétaire relative. Moins d'un dixième de sa population en souffre. Aux Pays-Bas, ce taux s'établit à un neuvième et à un huitième en Autriche. En Allemagne, la part de la population ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu médian est de près de 16 %, soit un point de moins que la moyenne de l'UE. La République fédérale occupe ainsi une position moyenne, mais se range derrière la quasi-totalité de ses voisins directs. Avec des taux dépassant les 20 %, la pauvreté monétaire relative est la plus forte dans les pays en crise que sont la Grèce et l'Espagne ainsi que dans les deux États de l'UE ayant le niveau de vie le plus faible, la Roumanie et la Bulgarie. Ces derniers occupent aussi les deux derniers rangs du classement AROPE. Mais on observe des écarts nettement plus faibles en termes de pauvreté monétaire relative qu'avec l'indicateur AROPE. De manière générale et malgré d'importantes disparités entre eux, les

nouveaux États membres de l'UE ne présentent ainsi qu'un risque de pauvreté monétaire relative légèrement supérieur à la moyenne.

La principale faiblesse de cette méthode, qui considère la pauvreté monétaire en termes uniquement relatifs, est bien illustrée par l'exemple de la Grèce : bien que dans ce pays la crise se soit fortement aggravée en 2010, le taux de pauvreté monétaire relative n'a progressé entre 2009 et 2010 et par rapport au niveau d'avant la crise que d'un peu plus d'un point, atteignant ainsi 21 %. L'explication réside dans le fait que le niveau général des revenus a connu un net recul dans la péninsule hellénique. Entre 2009 et 2010, le seuil de pauvreté relative s'est ainsi effondré de quelque 8 %, les prix à la consommation ayant progressé pour leur part de presque 5 %. À seuil de pauvreté constant, le taux de pauvreté monétaire relative en Grèce a connu une hausse de presque sept points. Lorsque l'on considère la pauvreté monétaire en termes uniquement relatifs, son taux ne progresse pas quand la situation se détériore à l'identique pour tout le monde.

La pauvreté monétaire subjective et le niveau de revenu

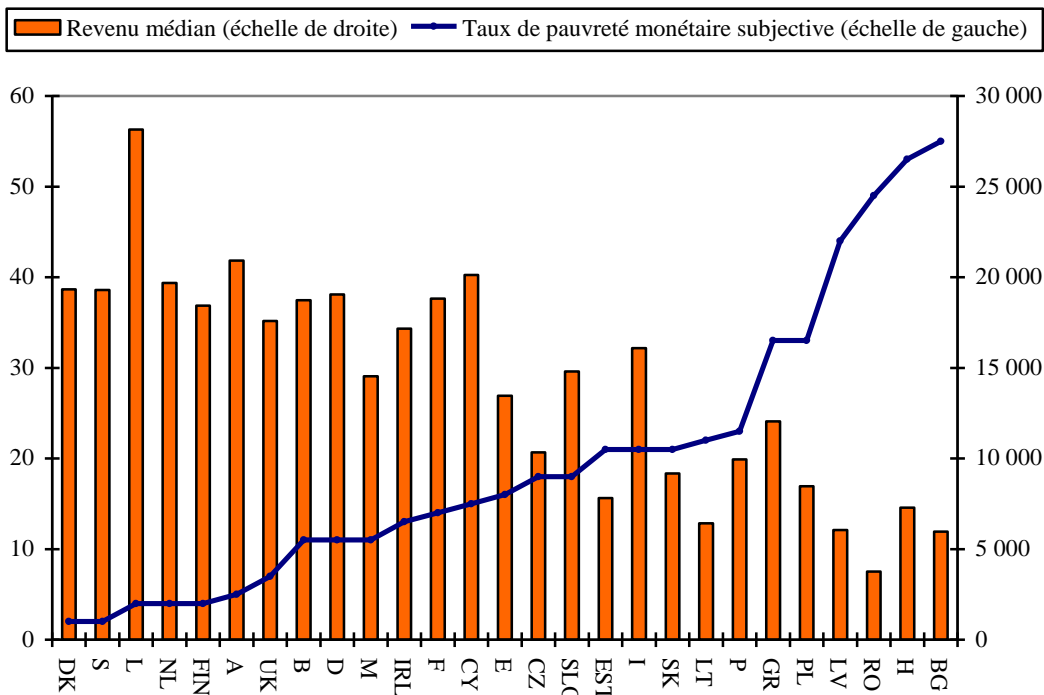
L'analyse présentée ci-dessus ne considère pas la pauvreté monétaire dans une perspective subjective. Cette deuxième approche n'est pas mesurée dans le cadre des EU-SILC mais par les sondages spéciaux de l'Eurobaromètre (Commission européenne, 2010)⁶. Les sondeurs de l'Eurobaromètre évaluent la pauvreté monétaire ressentie en demandant tout d'abord aux personnes interrogées le revenu minimal dont a besoin leur ménage pour subvenir à ses besoins. Ils fixent ainsi pour chaque individu un seuil subjectif de pauvreté monétaire. Les sondés doivent ensuite indiquer si le revenu dont ils disposent est égal, supérieur ou inférieur à ce seuil. Un ménage est considéré comme souffrant de pauvreté monétaire subjective dès lors que son revenu est nettement inférieur au seuil qu'il a indiqué. Cet indicateur révèle une nette disparité entre les pays les plus aisés et les pays à revenus plus faibles. Dans les pays scandinaves, au Luxembourg et aux Pays-Bas, la pauvreté monétaire subjective ne touche ainsi que 2 à 4 % de la population, contre la moitié environ des habitants de Roumanie, de Hongrie et de Bulgarie (voir graphique 3). Les écarts entre les pays sont par ailleurs nettement plus marqués que lorsque l'on examine la pauvreté monétaire relative avec son seuil unique de 60 %. Tout se passe comme si le seuil de pauvreté subjectif augmentait avec le revenu médian, mais de manière moins rapide. De manière générale, on

⁶ L'Eurobaromètre est la plate-forme de l'UE pour la mesure de l'opinion publique. Elle réalise ses sondages à partir d'un échantillon bien moins large que les EU-SILC.

observe une forte corrélation entre le taux de pauvreté monétaire subjective et le niveau de revenu d'un pays.

Graphique 3 Pauvreté monétaire subjective et niveau de revenu

Taux de pauvreté monétaire subjective¹⁾ (en %) et niveau de revenu²⁾ (en euros) en 2010



¹⁾ Part des personnes déclarant que le revenu de leur ménage est bien inférieur au revenu dont elles auraient besoin, selon leurs estimations, pour atteindre un niveau de vie minimum.

²⁾ Revenu médian rapporté au revenu équivalent net (revenu individuel calculé en divisant le revenu du ménage par sa taille équivalente pondéré du coût de la vie en Allemagne)

Sources : Commission européenne, Eurostat, Institut der deutschen Wirtschaft Köln

En Grèce, un habitant sur trois se perçoit comme monétairement pauvre. Ce chiffre est, de loin, le plus élevé des pays de l'UE-15 et est également haut compte tenu du niveau de revenu du pays. Ce taux a en outre progressé de 14 points depuis 2009. Cette hausse est, après la Lettonie, la plus forte des Etats européens et s'explique par la chute vertigineuse du niveau de revenu en Grèce. Dans tous les autres pays, les taux de pauvreté monétaire subjective progressent au maximum de sept points. En Allemagne, un habitant sur neuf se perçoit comme en situation de pauvreté monétaire. Cette proportion est nettement inférieure à la moyenne des pays de l'UE (19 %) tout en étant bien supérieure à celles observées en Scandinavie, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Autriche et au

Royaume-Uni. L'Allemagne se situe ainsi vers le milieu de la première moitié du tableau.

La privation matérielle

Cette autre approche se concentre sur la pauvreté directe, en examinant concrètement le niveau de vie. L'UE la mesure en évaluant le manque d'accès, pour des raisons financières, à un certain nombre de biens et services simples, correspondant aux besoins élémentaires. L'UE parle de privation matérielle aiguë lorsqu'au moins quatre des critères suivants sont remplis (Commission européenne, s.d.) :

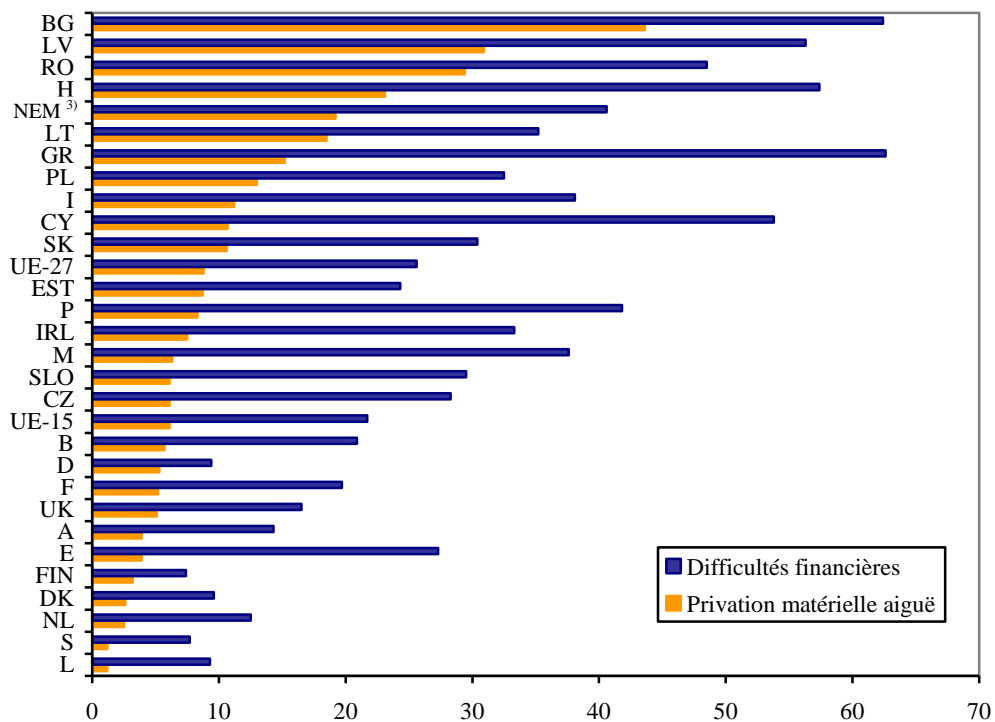
- Les loyers ou les factures courantes ne peuvent pas être payés à temps.
- Le logement ne peut être chauffé suffisamment.
- Les ressources financières propres du ménage ne lui permettent pas de faire face à des dépenses imprévues d'une certaine ampleur.
- Le ménage ne peut consommer au moins un jour sur deux de la viande, du poisson ou des sources de protéines équivalentes.
- Le ménage ne peut effectuer une semaine de vacances par an hors de son domicile.
- Le ménage ne possède pas de voiture.
- Le ménage ne possède pas de téléviseur couleur.
- Le ménage ne possède pas de machine à laver.
- Le ménage ne possède pas de téléphone.

Parmi ces neuf critères, seuls deux – faire face à des dépenses inattendues à l'aide de ses ressources financières propres et payer à temps son loyer – dépendent du niveau de revenu. Les autres critères correspondent dans tous les pays de l'UE à des coûts globalement équivalents et représentent plutôt des normes absolues. En outre, téléviseurs couleur, machines à laver et téléphones sont aujourd'hui très largement répandus, y compris dans les anciens pays communistes. L'UE elle-même s'est demandée (Guio, 2005) s'il ne serait pas plus judicieux de définir des indicateurs de privation spécifiques pour chaque État membre ou tout au moins de pondérer

selon les États l'importance de chaque critère. On constate que les pays ayant un niveau de revenu relativement bas présentent un très fort taux de privation matérielle. Ainsi, la privation matérielle aiguë touche quelque 30 % des habitants de la Roumanie et même plus de 40 % des personnes vivant en Bulgarie. A l'inverse, elle ne concerne qu'un peu plus d'un pour cent de la population au Luxembourg et en Suède. Comme en termes de pauvreté subjective, l'Allemagne se situe au centre de la première moitié du tableau. Le taux de privation matérielle s'y établit à 5,3 %, soit presque un point de moins que la moyenne de l'UE-15 et 3,5 points de moins que la moyenne de l'UE-27 (voir graphique 4).

Graphique 4 Privation matérielle et difficultés financières

Part de la population touchée par la privation matérielle¹⁾ et les difficultés financières²⁾ (en%) en 2011



¹⁾ Au moins quatre des neuf besoins élémentaires ne peuvent être satisfaits pour des raisons financières.

²⁾ Les ménages ont des difficultés ou de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins.

³⁾ Nouveaux États membres (UE hors UE-15).

Sources : Eurostat, Institut der deutschen Wirtschaft Köln

Les difficultés financières

La privation matérielle est étroitement corrélée à la capacité des ménages, également examinée dans le cadre des EU-SILC, à subvenir à leurs besoins à l'aide de leur revenu. Il s'agit d'évaluer la part de la population ayant des difficultés ou de grandes difficultés à y parvenir. Entre difficultés financières et privation, la corrélation, statistiquement forte, est logique mais n'est pas systématique. En effet, la détresse financière peut provenir d'un revenu insuffisant pour financer les besoins élémentaires mais également de dépenses de consommation excessives par rapport au revenu du ménage. Inversement, certains ménages parviennent aussi à subvenir à leurs besoins en revoyant tellement leurs dépenses de consommation à la baisse qu'ils se retrouvent en situation de privation matérielle aiguë. L'Allemagne fait partie des pays dont les habitants parviennent relativement bien à gérer leurs revenus : moins d'une personne sur dix fait état de difficultés à s'en sortir avec les ressources financières dont elle dispose. Seules la Finlande et la Suède présentent de meilleurs résultats. En Lettonie, en Hongrie, en Bulgarie et en Grèce en revanche, ce taux s'établit à environ six habitants sur dix.

Approche synthétique

Le tableau 1 présente les résultats obtenus par chaque pays selon chacune des quatre approches – pauvreté monétaire relative, pauvreté monétaire subjective, privation matérielle et difficultés financières. Pour chaque indicateur, un classement est attribué au pays (le pays obtenant le meilleur résultat étant classé premier), puis on calcule la somme des classements. On distingue ainsi clairement quatre grands groupes :

- Les meilleurs résultats sont obtenus par les pays scandinaves, le Luxembourg, les Pays-Bas et, un peu plus loin derrière, l'Autriche. Tous ces États sont membres de l'UE-15 et présentent un niveau de revenu élevé. Tous figurent dans le premier quart pour chacun des quatre indicateurs, à la seule exception de la Finlande et de la Suède qui n'occupent qu'un rang moyen en termes de pauvreté monétaire relative.
- Le deuxième groupe est emmené par l'Allemagne, suivie du Royaume-Uni, de la France, de la République tchèque, de la Belgique et de la Slovénie. Ces pays se classent généralement pour chaque indicateur dans la première moitié du tableau. Ils présentent néanmoins des profils divers. La République tchèque, qui se caractérise par le taux de pauvreté monétaire relative le plus bas de l'UE, obtient de moins bons résultats avec les autres approches. Le Royaume-Uni, qui figure dans le premier tiers en termes de pauvreté monétaire subjective, de privation matérielle et de difficultés financières, n'occupe qu'une place très moyenne en termes de pauvreté monétaire relative. L'Allemagne compense son classement en termes de pauvreté monétaire relative, moyen lui aussi, avant tout par un faible niveau de difficultés financières.
- Le troisième groupe réunit la Slovaquie, Malte, l'Espagne, l'Irlande, l'Estonie et Chypre, des pays qui ne figurent qu'occasionnellement dans les meilleures places du classement : ainsi la Slovaquie présente un faible taux de pauvreté monétaire relative tandis que ce taux est parmi les plus hauts en Espagne. En revanche, la privation matérielle est au même niveau

dans le pays ibérique qu'en Autriche, pourtant bien mieux placée dans le classement général. Il est également difficile d'identifier un dénominateur commun géographique à ces pays, si ce n'est leur situation plutôt périphérique en Europe. L'Espagne et l'Irlande sont les deux seuls États membres de l'UE-15 figurant dans ce groupe.

- Le groupe des pays de l'UE les plus pauvres se compose du Portugal, de la Pologne, de l'Italie, de la Lituanie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Grèce, de la Roumanie et de la Bulgarie, qui sont tous des États d'Europe méridionale et orientale. Parmi eux, la Hongrie figure dans le premier tiers du classement en termes de pauvreté monétaire relative. Mais tous les autres pays se situent presque systématiquement dans le dernier tiers, quel que soit l'indicateur retenu. La situation de la Bulgarie apparaît particulièrement préoccupante : elle occupe le dernier rang de trois des quatre classements et l'avant-dernière place du classement en termes de difficultés financières, juste avant la Grèce. Cette dernière, qui occupe l'antépénultième place du tableau général, est également dernière des membres de l'UE-15. Ce n'est qu'en termes de pauvreté monétaire relative que la Grèce n'est pas la moins bien classée des pays de l'UE-15, l'Espagne présentant un taux légèrement supérieur.

Tableau 1
Comparaison multidimensionnelle de la pauvreté

Classement¹⁾ parmi les 27 pays et somme des classements en 2010/2011

| | Somme des classements | Pauvreté monétaire relative ²⁾ | Pauvreté monétaire subjective ³⁾ | Privation matérielle ⁴⁾ | Difficultés financières ⁵⁾ |
|--------------------|-----------------------|---|---|------------------------------------|---------------------------------------|
| Danemark | 15 | 4,5 | 1,5 | 4 | 5 |
| Luxembourg | 15 | 6,5 | 4 | 1,5 | 3 |
| Pays-Bas | 15 | 2 | 4 | 3 | 6 |
| Suède | 15,5 | 10,5 | 1,5 | 1,5 | 2 |
| Finlande | 18 | 8 | 4 | 5 | 1 |
| Autriche | 22,5 | 3 | 6 | 6,5 | 7 |
| Allemagne | 38 | 15 | 9 | 10 | 4 |
| Royaume-Uni | 40 | 17 | 7 | 8 | 8 |
| France | 40,5 | 10,5 | 12 | 9 | 9 |
| République tchèque | 42 | 1 | 15,5 | 12,5 | 13 |
| Belgique | 43 | 13 | 9 | 11 | 10 |
| Slovénie | 48,5 | 6,5 | 15,5 | 12,5 | 14 |
| Slovaquie | 55,5 | 4,5 | 18 | 18 | 15 |
| Malte | 56 | 14 | 9 | 14 | 19 |
| Espagne | 57,5 | 25 | 14 | 6,5 | 12 |
| Irlande | 59 | 16 | 11 | 15 | 17 |
| Estonie | 64 | 18 | 18 | 17 | 11 |
| Chypre | 67 | 12 | 13 | 19 | 23 |
| Portugal | 78 | 20 | 21 | 16 | 21 |
| Pologne | 78,5 | 19 | 22,5 | 21 | 16 |
| Italie | 80 | 22 | 18 | 20 | 20 |
| Lituanie | 84 | 23 | 20 | 23 | 18 |
| Hongrie | 84 | 9 | 26 | 24 | 25 |
| Lettonie | 95 | 21 | 24 | 26 | 24 |
| Grèce | 95,5 | 24 | 22,5 | 22 | 27 |
| Roumanie | 98 | 26 | 25 | 25 | 22 |
| Bulgarie | 107 | 27 | 27 | 27 | 26 |

1) Le rang 1 est attribué au pays ayant le meilleur résultat.

2) Revenu inférieur à 60 % du revenu médian équivalent.

3) Le revenu du ménage est bien inférieur au revenu dont ses membres auraient besoin, selon leurs estimations, pour atteindre un niveau de vie minimum.

4) Au moins quatre des neuf besoins élémentaires ne peuvent être satisfaits pour des raisons financières.

5) Les ménages ont des difficultés ou de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins.

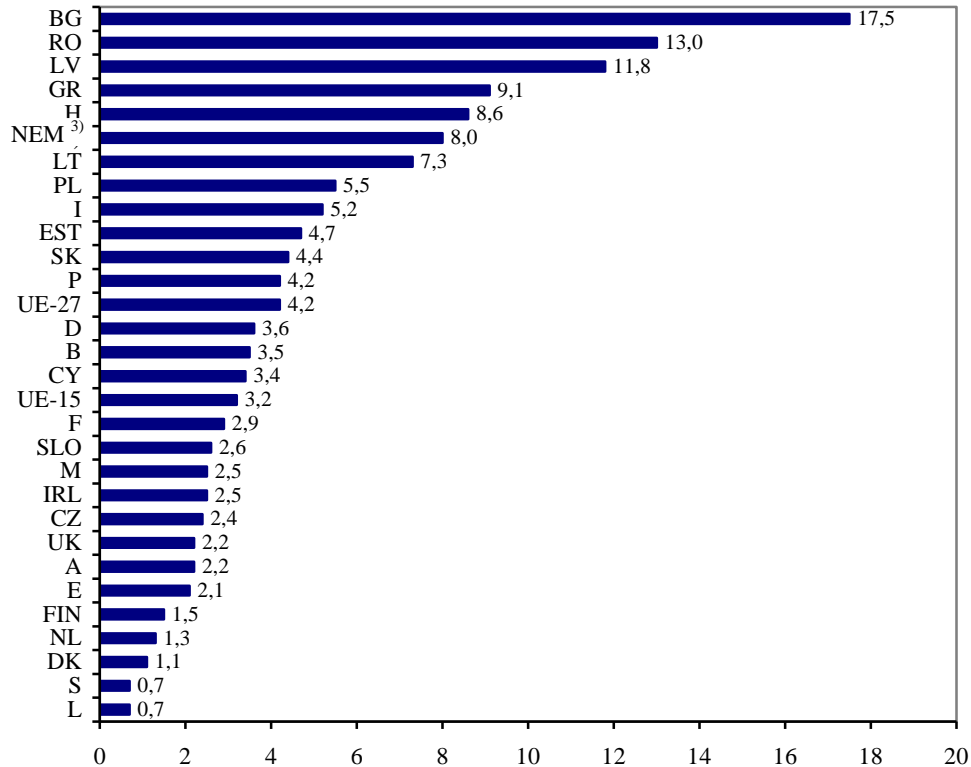
Sources : Commission européenne, Eurostat, Institut der deutschen Wirtschaft Köln.

La pauvreté persistante

On obtient un classement similaire si l'on remplace la somme des classements par un indicateur combinant pauvreté monétaire relative et privation matérielle aiguë (voir graphique 5), c'est-à-dire si l'on s'intéresse à la part des ménages souffrant à la fois de pauvreté monétaire et de privation. Un tel indicateur est celui qui se rapproche le plus de la définition retenue par l'UE de la pauvreté, avec cependant une limite importante : il n'est pas modulé en fonction des conditions d'existence propres à chacun des États membres. Un indicateur comparable est employé en Irlande pour mesurer officiellement le taux de pauvreté (Gouvernement d'Irlande, 2007). La notion de pauvreté persistante, couramment utilisée en Irlande, est donc employée ici pour désigner les personnes en situation à la fois de pauvreté monétaire et de privation matérielle. En tête et en queue du classement, on retrouve les mêmes pays que dans le classement établi à partir de la somme des classements des différentes approches. Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les pays scandinaves (Suède, Danemark et Finlande), ainsi que le Luxembourg et les Pays-Bas qui occupent les meilleures places, tandis que la Grèce, la Lettonie, la Roumanie et la Bulgarie obtiennent les plus mauvais résultats (voir graphique 5 et tableau 1). Dans les pays du premier groupe, la pauvreté persistante ne touche qu'un peu plus d'un pour cent de la population contre un habitant sur six en Bulgarie. C'est parmi les pays occupant le milieu du classement que l'on constate des différences selon l'approche retenue. Grâce à son faible taux de privation matérielle aiguë, et en dépit de son taux très élevé de pauvreté monétaire relative, l'Espagne se classe sixième en termes de pauvreté persistante. En revanche, l'Allemagne présente un taux de pauvreté persistante légèrement supérieur à la moyenne de l'UE-15 (3,6 % contre 3,2 %). De tous les indicateurs examinés dans cet article, la pauvreté persistante est ainsi le seul à classer l'Allemagne sous la moyenne de l'UE-15. L'explication réside dans le fait qu'en République fédérale, les deux tiers des ménages souffrant de privation matérielle aiguë sont aussi touchés par la pauvreté monétaire relative. Cette proportion est la plus élevée de l'UE.

Graphique 5 La pauvreté persistante en Europe

Part de la population souffrant aussi bien de pauvreté monétaire relative¹⁾
que de privation matérielle²⁾ en 2010/2011 (en %)



¹⁾ Revenu inférieur à 60 % du revenu médian équivalent.

²⁾ Au moins quatre des neuf besoins élémentaires ne peuvent être satisfaits pour des raisons financières.

³⁾ Nouveaux États membres (UE hors UE-15).

Sources : Eurostat, Institut der deutschen Wirtschaft Köln

Les indicateurs de pauvreté examinés ici montrent tous, à l'exception de la pauvreté monétaire relative, une corrélation forte et négative entre taux de pauvreté et niveau de revenu. On pourra certes objecter que la mesure de la privation matérielle n'est pas modulée en fonction des conditions de vie propres à chaque État membre. Il n'est donc pas surprenant que les pays riches soient plus à même d'éviter la privation matérielle que les pays pauvres. Néanmoins, des indicateurs comme la pauvreté monétaire subjective ou les difficultés financières, de même que les données agrégées, font eux aussi état d'une corrélation claire entre pauvreté et niveau de revenu. A la différence de la pauvreté monétaire relative, ils ne mesurent pas spécifiquement les inégalités. Par conséquent, la lutte contre la pauvreté ne passe pas seulement par une redistribution des ressources mais également par une stratégie de croissance pour

faire progresser le niveau de revenu. Pour que les mesures soient les plus efficaces possibles, il faut cibler en priorité les groupes les plus touchés.

Observations socio-économiques

On peut donc se demander si les différents indicateurs dressent un tableau contrasté de la pauvreté. En Allemagne, la pauvreté monétaire relative touche particulièrement les personnes issues de l'immigration, les familles monoparentales, une partie des familles nombreuses et surtout les chômeurs (voir tableau 2). Les deux tiers des chômeurs souffrent de pauvreté monétaire relative en Allemagne (Gouvernement fédéral allemand, 2012). Selon les EU-SILC, les personnes vivant seules sont également deux fois plus touchées par ce type de pauvreté que la population globale. Mais d'autres analyses statistiques réalisées en Allemagne ne font pas apparaître aussi clairement un risque de pauvreté monétaire accru pour ces catégories (Gouvernement fédéral allemand, 2012). En revanche, les enquêtes Mikrozensus⁷ font apparaître un risque de pauvreté nettement plus élevé chez les personnes issues de l'immigration ou de nationalité étrangère. Cette tendance est commune à toute l'UE. Cependant, l'écart entre chômeurs et population active y est en moyenne moins marqué qu'en Allemagne : la moyenne européenne des taux de pauvreté monétaire des chômeurs est de 20 points inférieure au taux allemand, tandis que pour les actifs, elle dépasse d'un point le taux allemand. Les nouveaux États membres se distinguent du reste de l'UE par un taux de pauvreté monétaire plus faible chez les étrangers que parmi les ressortissants du pays. En effet, le niveau des revenus, relativement bas en Europe centrale et orientale, ne fait pas de ces pays des zones d'immigrations attractives pour les travailleurs peu qualifiés.

⁷ Lancé en 1957, le *Mikrozensus* (microrecensement) annuel est la principale enquête auprès des ménages menée par les offices statistiques allemands. Souvent comparé aux enquêtes « Emploi » des autres pays, il est en réalité sensiblement plus ambitieux. En effet, le champ couvert déborde largement le cadre de l'emploi et de l'activité, avec de nombreuses questions sur les conditions de vie, le logement, la santé, etc. En outre, l'échantillon interrogé est très important (sondage au 1/100). Le *Mikrozensus* est ainsi une pièce maîtresse du dispositif statistique allemand, donnant lieu à des exploitations très variées, de nature administrative, politique ou scientifique.

(source : INSEE, <http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?id=858®_id=0>, consulté le 16/04/2013, ndT).

Tableau 2
Catégories de personnes présentant un risque de pauvreté
particulièrement élevé

Taux de pauvreté selon les catégories de population en 2010/2011 (en %)

| | Allemagne | UE | UE-15 | NEM ¹⁾ |
|--|-----------|----|-------|-------------------|
| Personnes souffrant de pauvreté monétaire relative²⁾ | | | | |
| Ensemble | 16 | 17 | 17 | 18 |
| Ressortissants étrangers | 18 | 25 | 25 | 16 |
| Ressortissants de l'UE-27 | 14 | 18 | 19 | 13 |
| Ressortissants étrangers hors UE | 26 | 28 | 29 | 18 |
| Familles monoparentales | 37 | 35 | 35 | 34 |
| Personnes seules | 32 | 26 | 26 | 25 |
| Familles nombreuses | 16 | 25 | 23 | 37 |
| Chômeurs | 68 | 46 | 46 | 47 |
| Actifs | 8 | 9 | 8 | 11 |
| Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROE) | | | | |
| Ensemble | 20 | 24 | 23 | 31 |
| Ressortissants étrangers | 22 | 33 | 33 | 30 |
| Ressortissants de l'UE-27 | 17 | 24 | 24 | 25 |
| Ressortissants étrangers hors UE | 32 | 38 | 39 | 33 |
| Familles monoparentales | 48 | 50 | 49 | 53 |
| Personnes seules | 38 | 35 | 33 | 42 |
| Familles nombreuses | 21 | 31 | 27 | 48 |
| Chômeurs | 82 | 65 | 65 | 66 |
| Actifs | 9 | 13 | 11 | 21 |
| Personnes souffrant de privation matérielle aiguë³⁾ | | | | |
| Ensemble | 5 | 9 | 6 | 19 |
| Ressortissants étrangers | 4 | 10 | 10 | 18 |
| Ressortissants de l'UE-27 | 3 | 6 | 6 | 15 |
| Ressortissants étrangers hors UE | 6 | 12 | 12 | 20 |
| Familles monoparentales | 17 | 18 | 16 | 32 |
| Personnes seules | 12 | 12 | 9 | 26 |
| Familles nombreuses | 5 | 11 | 8 | 30 |
| Chômeurs | 30 | 25 | 21 | 41 |
| Actifs | 3 | 8 | 4 | 19 |

| | Allemagne | UE | UE-15 | NEM ¹⁾ |
|---|-----------|----|-------|-------------------|
| Personnes souffrant de pauvreté persistante⁴⁾ | | | | |
| Ensemble | 4 | 4 | 3 | 8 |
| Ressortissants étrangers | 4 | 6 | 6 | 6 |
| Ressortissants de l'UE-27 | 3 | 4 | 3 | 5 |
| Ressortissants étrangers hors UE | 6 | 7 | 7 | 7 |
| Familles monoparentales | 12 | 11 | 10 | 16 |
| Personnes seules | 9 | 7 | 6 | 12 |
| Familles nombreuses | 30 | 18 | 16 | 26 |
| Chômeurs | 1 | 2 | 1 | 4 |
| Actifs | 4 | 4 | 3 | 8 |

¹⁾ Nouveaux États membres (UE hors UE-15)

²⁾ Revenu inférieur à 60 % du revenu médian équivalent.

³⁾ Au moins quatre des neufs besoins élémentaires ne peuvent être satisfaits pour des raisons financières.

⁴⁾ Situation de pauvreté monétaire et de privation matérielle cumulées.

Sources : Eurostat, Institut der deutschen Wirtschaft Köln

Les autres indicateurs de pauvreté mettent en évidence une structure similaire : la concentration de la pauvreté sur les groupes en difficulté, en particulier les chômeurs, y apparaît même encore plus clairement. En Allemagne, la pauvreté persistante touche 30 % des chômeurs, soit une proportion huit fois plus importante que dans l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté monétaire des chômeurs n'est pour sa part que quatre fois plus élevé que celui de la population générale. Autrement dit, lorsqu'on compare le groupe des chômeurs à la population générale, la surreprésentation des personnes touchées par la pauvreté persistante est deux fois plus importante que pour la seule pauvreté monétaire relative. Des études précédentes menées en Allemagne confirment que cet accroissement du risque de pauvreté pour les chômeurs est plus net lorsque l'on considère de manière conjointe la pauvreté monétaire et la privation matérielle aiguë plutôt qu'en se limitant à la seule pauvreté monétaire relative (Andreß, Krüger, Sedlacek, 2004). Réciproquement, si l'on compare la population active à l'ensemble de la population allemande, le risque de pauvreté monétaire relative est deux fois moins élevé et le risque de pauvreté persistante trois fois moins élevé. Quel que soit l'indicateur retenu, le taux de pauvreté de la population active est plus faible en Allemagne que la moyenne de l'UE, aussi bien à 15 qu'à 27. L'Allemagne n'a pourtant pas choisi de mettre en place de salaire minimum à l'échelle nationale. Un tel instrument serait inefficace pour combattre la pauvreté en Allemagne dans la mesure où le taux de pauvreté monétaire de ses bénéficiaires potentiels n'est que légèrement supérieur à la moyenne de la population (Heumer, Lesch, Schröder, 2013). Dans la catégorie des familles monoparentales, on observe aussi que le risque de pauvreté

s'accroît lorsque l'on ajoute à la pauvreté monétaire relative la privation matérielle aiguë : la part des familles monoparentales souffrant de privation matérielle ainsi que de pauvreté persistante est trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population allemande. En termes de pauvreté monétaire relative en revanche, cette part n'est qu'un peu plus de deux fois plus importante. On observe un schéma similaire pour les étrangers non européens.

Politiques économiques envisageables

Du point de vue de l'identification des groupes en difficulté, les deux approches que constituent la pauvreté monétaire relative et l'indicateur AROPE, plus large, ne montrent pas de différences structurelles. Elles peuvent donc être utilisées indifféremment pour définir des groupes cibles prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté. En revanche, si l'on considère uniquement la privation matérielle aiguë ou la pauvreté persistante, le marché du travail prend une importance accrue. Ainsi, un renforcement de la prise en charge des enfants tout au long de la journée, que ce soit en structures extrascolaires ou scolaires, pourrait par exemple favoriser les familles monoparentales (Anger et al., 2012). Cela leur permettrait de travailler à temps complet, ce qui réduirait considérablement leur risque de pauvreté. La prise en charge à la journée aurait en outre l'avantage d'offrir de meilleures perspectives d'éducation aux enfants issus de l'immigration ou de couches sociales ayant un faible niveau d'éducation, ce qui contribuerait sur le long terme au recul du risque de pauvreté pour ces jeunes.

Dans ce contexte, l'approche allemande choisie dans le cadre de la Stratégie européenne pour la croissance 2020, à savoir la réduction du nombre des chômeurs de longue durée, semble judicieuse. Pour autant, il convient de s'assurer que cette réduction est évaluée sur le long terme et que les trajectoires de chômage de longue durée ne sont pas (statistiquement) interrompues par de seules mesures de court terme de soutien à l'emploi. En outre, il ne faut pas négliger les situations d'accès partiel à l'emploi non accompagnées de chômage (par exemple chez les familles monoparentales) car elles constituent un important facteur de risque de pauvreté. L'introduction du *Betreuungsgeld*⁸ est à cet égard critiquable car cette allocation incite les parents à interrompre leur parcours professionnel et favorise une spécialisation des rôles au sein de la famille entre travail salarié d'une part et travail domestique de l'autre (Plünnecke, 2012).

8 Cette nouvelle prestation sociale est en train d'être mise en place par le gouvernement d'Angela Merkel. A partir du 1^{er} août 2013, les parents qui ne recourent pas aux services de garde de la petite enfance bénéficiant de subventions publiques et gardent donc chez eux leur enfant âgé de 15 à 36 mois toucheront 100 euros (150 euros à partir d'août 2014) par mois pendant 22 mois. (ndT)

Bibliographie

H.-J. Andreß, A. Krüger, B.K. Sedlacek, « Armut und Lebensstandard: Zur Entwicklung des notwendigen Lebensstandards der Bevölkerung 1996–2003 ». Gutachten im Rahmen des Armuts- und Reichtumsberichts der Bundesregierung, [« Pauvreté et niveau de vie : pour le développement d'un niveau de vie suffisant dans la population 1996-2003. » Évaluation dans le cadre du rapport du gouvernement fédéral sur la pauvreté et la richesse], Ministère fédéral allemand du Travail et des Affaires sociales, 2004, <http://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Publikationen/forschungsprojekt-a344-armut-und-lebensstandard-entwicklung-notwendigen-lebensstandards.pdf?__blob=publicationFile>

C. Anger, M. Fischer, W. Geis, S. Lotz, A. Plünnecke, J. Schmidt, « Ganztagsbetreuung von Kindern Alleinerziehender: Auswirkungen auf das Wohlergehen der Kinder, die ökonomische Lage der Familie und die Gesamtwirtschaft » [« L'accueil tout au long de la journée des enfants de parents seuls. Conséquences sur le bien-être des enfants, la situation économique de la famille et l'économie globale »], *IW-Analysen*, n°80, 2012.

Commission européenne, « Draft Joint Inclusion Report: Statistical Annex », SEC (2003) 1425, Commission Staff Working Paper, 2003, <http://ec.europa.eu/employment_social/soc-prot/soc-incl/sec_2003_1425_final_en.pdf>

Commission européenne, « Pauvreté et exclusion sociale ». *Eurobaromètre spécial 355 / Vague 74.1*, 2010.

Commission européenne, « Employment and Social Developments in Europe 2012 », 2012.

Commission européenne, entrée « Privation matérielle » du glossaire eurostats – Statistics Explained, s.d., <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Glossary:Material_deprivation/fr> (consulté le 20/04/2013).

Conseil des communautés européennes, « Décision du Conseil du 19 décembre 1984 concernant une action communautaire spécifique de lutte contre la pauvreté », *Journal officiel des communautés européennes*, n°L 2, 1985, p. 24-25.

Gouvernement d'Irlande, « National Action Plan for Social Inclusion 2007–2016 », 2007, <<http://www.socialinclusion.ie/documents/NAPinclusionReportPDF.pdf>>

Gouvernement fédéral allemand, « Lebenslagen in Deutschland: Entwurf des 4. Armuts- und Reichtumsberichts der Bundesregierung » [« Une vie en Allemagne. Version de travail du 4e rapport du gouvernement fédéral sur la pauvreté et la richesse »], version du 21/11/2012,

<http://www.sozialpolitik-aktuell.de/tl_files/sozialpolitik-aktuell/_Politikfelder/Einkommen-Armut/Dokumente/ARB_der_BR_vom_%2021112012.pdf>.

A.-C. Guio, « La privation matérielle dans l'UE », Statistiques en bref. Populations et conditions sociales, n°21, 2005, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-NK-05-021/FR/KS-NK-05-021-FR.PDF>.

M. Heumer, H. Lesch, C. Schröder, « Mindestlohn, Einkommensverteilung und Armutsrisiko », [Salaire minimum, répartition des revenu et risque de pauvreté], *IW-Trends*, vol. 40, n°1, 2013, p. 19–36.

A. Plünnecke, « Audition publique par la commission parlementaire du Bundestag Famille, Personnes âgées, Femmes et Jeunesse », en date du 14/09/2012. Questions portant sur l'introduction du Betreuungsgeld (réf. 17(13)188h), Parlement allemand, 2012,

<http://www.bundestag.de/bundestag/ausschuesse17/a13/anhoerungen/archiv/2012/Betreuungsgeld/Stellungnahmen/17_13_188h.pdf>.

J. Volkert, G. Klee, R. Kleimann, U. Scheuerle, F. Schneider, « Operationalisierung der Armuts- und Reichtumsmessung, Schlussbericht für das Bundesministerium für Gesundheit und soziale Sicherung », [« Operationalisation de la mesure de la pauvreté et de la richesse. Rapport final pour le ministère fédéral allemand de la Santé et de la Protection sociale »], Institut für angewandte Wirtschaftsforschung [Institut pour la recherche économique appliquée], 2003.

Notes du Cerfa

Publiée depuis 2003 à un rythme mensuel, cette collection est consacrée à l'analyse de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne contemporaine : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les « Notes du Cerfa » sont des textes concis, à caractère scientifique et de nature *policy oriented*. À l'instar des « Visions franco-allemandes », les « Notes du Cerfa » sont accessibles sur le site Internet du Cerfa, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

Dernières publications du Cerfa

Brigitte Lestrade, Entre réussite économique et précarité sociale: l'Allemagne dix ans après les lois Hartz, « Note du Cerfa », n° 101a, mai 2013.

Isabel Schäfer, Entre idéaux et intérêts : les nouvelles perspectives françaises et allemandes sur le Maghreb, « Visions franco-allemandes », n° 22, février 2013.

Nele Wissmann, *Les migrants en Allemagne : le débat sur l'intégration*, « Note du Cerfa », n° 100, janvier 2013.

Alfred Grosser, *France-Allemagne : le présent en perspective*, « Visions franco-allemandes », n° 21, janvier 2013.

Claudia Major, *La France, l'Allemagne et la défense européenne*, « Visions franco-allemandes », n° 20, janvier 2013.

Le Cerfa

Le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Le Cerfa bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Auswärtiges Amt ; son conseil de direction est constitué d'un nombre égal de personnalités françaises et allemandes.

Le Cerfa a pour mission d'analyser les principes, les conditions et l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de trouver et de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Hans Stark assure le secrétariat général du Cerfa depuis 1991. Yann-Sven Rittelmeyer est chercheur au Cerfa et responsable de la publication des « Notes du Cerfa » et des « Visions franco-allemandes ». Nele Wissmann est chargée de mission dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir ».